

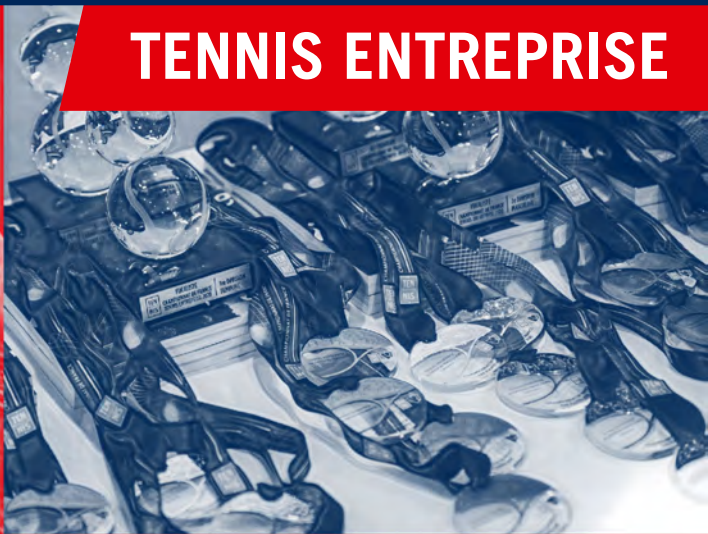
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



DOSSIER SPORTIF 2022

CHAMPIONNATS DE FRANCE

TENNIS ENTREPRISE



TENNIS
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

 **CHAMPIONNATS
DE FRANCE**
TENNIS

VILLES ORGANISATRICES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE

1964 à 1969 PARIS	1996 LIMOGES (Limousin)
1970 GUEUGNON (Bourgogne)	1997 DIJON (Bourgogne)
1971 ARCACHON (Guyenne)	1998 REIMS (Champagne)
1972 ANGERS (Pays de Loire)	1999 GRENOBLE (Dauphiné – Savoie)
1973 DIJON (Bourgogne)	2000 MARCQ-EN-BAROEUL (Flandres)
1974 TOURS (Centre)	2001 SOPHIA ANTIPOLIS (Côte d’Azur)
1975 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)	2002 ARLES (Provence)
1976 AMIENS (Picardie)	2003 CERGY (Val d’Oise)
1977 RENNES (Bretagne)	2004 PERIGUEUX (Guyenne)
1978 MERIGNAC (Guyenne)	2005 MARCQ-EN-BAROEUL (Flandres)
1979 CAP D’AGDE (Languedoc-Roussillon)	2006 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
1980 GRENOBLE (Dauphiné - Savoie)	2007 BLOIS (Centre)
1981 LOUVECIENNES (Yvelines)	2008 NANCY (Lorraine)
1982 LYON (Lyonnais)	2009 LIMOGES (Limousin)
1983 ALBI (Midi-Pyrénées)	2010 DEAUVILLE (Normandie)
1984 COGNAC (Poitou-Charentes)	2011 SAINT MALO (Bretagne)
1985 ARLES (Provence)	2012 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
1986 SAINT MALO (Bretagne)	2013 LYON (Lyonnais)
1987 BOURG EN BRESSE (Lyonnais)	2014 BESANÇON (Franche-Comté)
1988 NANCY (Lorraine)	2015 GRENOBLE (Dauphiné-Savoie)
1989 BOURGES (Centre)	2016 STRASBOURG (Alsace)
1990 HERBLAY (Val d’Oise)	2017 NICE (Provence Alpes Côte d’Azur)
1991 NICE (Côte d’Azur)	2019 RONCHIN (Hauts de France)
1992 AUBIERE (Auvergne)	2020 LIMOGES (Nouvelle Aquitaine)
1993 STRASBOURG (Alsace)	2021 PAS DE CHAMPIONNATS (crise sanitaire)
1994 BIARRITZ (C.B.B.L.)	
1995 LE HAVRE (Normandie)	

2022 : Saint-Malo – Ligue de Bretagne



SOMMAIRE

PALMARES 2020.....	2
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE - TENNIS ENTREPRISE	3
I. CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION	3
1) Déroulement des Championnats de France des 1 ^{res} et 2 ^e divisions féminines et masculines	3
2) Montées, maintiens et descentes des équipes à l'issue des phases préliminaires	3
2.1 Championnat de France Féminin	3
2.2 Championnat de France Masculin	4
3) Championnats de France des 3 ^e divisions féminine et masculine.....	4
3.1 Groupe Interrégional	4
3.2 Tableau final.....	5
II. ENGAGEMENT DES EQUIPES.....	5
1) Délais d'engagement.....	5
2) Saisie en ligne de la fiche équipe et ajout de joueurs.....	5
III. RENCONTRES.....	5
1) Déroulement de chaque rencontre :	6
2) Jour et horaires des rencontres :	6
IV. JUGE ARBITRAGE, ARBITRAGE - ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR LE JUGE ARBITRE	6
V. INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET/OU DE SEJOUR.....	6
VI. FORFAITS.....	7
CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2022 EQUIPES des 1 ^{res} Divisions	8
CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2022 EQUIPES des 2 ^e Divisions	9
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES 1 ^{res} ET 2 ^e DIVISIONS	10
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022 3 ^e DIVISIONS FEMININE & MASCULINE.....	11
FORMULAIRE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE 3 ^e DIVISION 2022	12
CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE PHASE INTERREGIONALE DE 3 ^e DIVISION	13
I - ORGANISATION SPORTIVE.....	13
1) Courts et balles :	13
2) Juge-Arbitrage/Arbitrage :	13
3) Rencontres :	13
II - ORGANISATION GENERALE.....	14
1) Hébergement, restauration et transport :	14
2) Service médical :	14
III – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT	14
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022 3 ^e DIVISION FEMININE - TABLEAU FINAL	15
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022 3 ^e DIVISION MASCULINE - TABLEAU FINAL	16

PALMARES 2020

**FINALES LE SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019 AU CENTRE DU BAS-FARGEAS, LIMOGES
LIGUE DE NOUVELLE AQUITAINE**

1^{RES} DIVISIONS

Dames :

AS BIB TENNIS (ARA) BAT ASDE 38 (ARA) 5/0

Messieurs:

AS TECNIFIBRE (IDF) BAT TENNISPRO (GDE) 5/0

2^E DIVISIONS

Dames :

USEN FP 33 (NVA) BAT TENNIS AXONAI (HDF) 3/2

Messieurs :

DECATHLON 77 (IDF) BAT DIJON US CHEMINOTS (BFC) 4/1

3^E DIVISIONS

Dames :

AS INSTIT PROF 63 (ARA) BAT ENSEIGNANTES ROANNE (ARA) 5/0

Messieurs :

CTE FFT (IDF) BAT USEN FP 33 (NVA) 4/1

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE - TENNIS ENTREPRISE

La mention « club » désigne dans ce document : club/section

Les Championnats de France Tennis Entreprise sont ouverts aux clubs et sections Tennis Entreprise dont le statut est défini dans les Règlements Administratifs de la FFT (Annexe II).

Les règlements sportifs fédéraux sont applicables aux Championnats de France Tennis Entreprise (Titre Troisième des RS ainsi que son chapitre IV) et sont complétés par les dispositions suivantes.

I. CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

La licence de l'année sportive en cours devra être présentée lors de chaque rencontre.

Il ne peut être engagé dans le Championnat de France Tennis Entreprise qu'une seule équipe féminine et masculine par association sportive. Les Championnats sont constitués par les 1^{res}, 2^e et 3^e divisions féminines et masculines.

1) DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 1^{RES} ET 2^E DIVISIONS FEMININES ET MASCULINES

Dans chaque division, les équipes sont réparties dans des poules par la Commission Fédérale Tennis Entreprise :

- Les 1^{re} et 2^e divisions féminines sont constituées de 2 poules de 5 équipes ;
- La 1^{re} division masculine est constituée de 2 poules de 6 équipes ;
- La 2^e division masculine est constituée de 4 poules de 5 équipes.

Dans chaque poule, les équipes qualifiées participent à des rencontres les opposant, une seule fois, les unes aux autres et dont l'ensemble constitue la « phase préliminaire ».

REPLACEMENT : avant diffusion des poules, la Commission Fédérale Tennis Entreprise procède au remplacement d'une équipe qui ne se serait pas engagée ou dont l'engagement aurait été refusé, en se basant sur les résultats de l'année précédente. En cas de forfait d'un club ou d'une section après la diffusion des poules, la Commission peut modifier le calendrier d'une poule si elle le juge utile pour l'équilibre et la bonne organisation de la compétition.

RETRAIT D'UNE EQUIPE : le retrait d'une équipe avant la diffusion des poules l'année N entraîne la rétrogradation de cette équipe en championnat régional.

2) MONTEES, MAINTIENS ET DESCENTES DES EQUIPES A L'ISSUE DES PHASES PRELIMINAIRES

Dans les tableaux qui suivent, les numéros associés à chaque lettre indiquent le classement des équipes à l'issue des rencontres de poules.

2.1 CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ

1^{re} Division Féminine (poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et se maintiennent.
A2	B2	A2, B2, A3 et B3 se maintiennent.
A3	B3	
A4	B4	A4, B4, A5 et B5 descendent en 2e division.
A5	B5	

2^e Division Féminine (Poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et montent en 1^{re} division.
A2	B2	
A3	B3	A3, B3, A4 et B4 se maintiennent.
A4	B4	
A5	B5	A5 et B5 descendent en championnat régional.

2.2 CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN

1^{re} Division Masculine (poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et se maintiennent.
A2	B2	
A3	B3	
A4	B4	
A5	B5	A5, B5, A6 et B6 descendent en 2e division.
A6	B6	

2^e Division Masculine (poules A, B, C et D)

A1	B1	C1	D1	A1, B1, C1 et D1 montent en 1^{re} division. Elles se rencontrent lors de demi-finales et les vainqueurs des demi-finales disputent le titre.
A2	B2	C2	D2	
A3	B3	C3	D3	
A4	B4	C4	D4	
A5	B5	C5	D5	A5, B5, C5 et D5 descendent en championnat régional.

3) CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3^E DIVISIONS FEMININE ET MASCULINE

Chaque équipe vainqueur de sa division qualificative régionale intègre un groupe interrégional. Au total, huit tableaux interrégionaux composés chacun de quatre équipes sont constitués pour chacune de ces épreuves, soit 32 équipes de ligue : les 13 équipes championnes de ligue et 19 places supplémentaires attribuées en fonction du nombre de clubs/sections tennis entreprise actifs par ligue.

RETRAIT D'UNE EQUIPE : pour les championnats de France se déroulant sous forme de tableaux, en cas de retrait d'une équipe avant la diffusion du tableau, une autre équipe de la même ligue pourra être qualifiée. L'équipe s'étant retirée conservera la possibilité de participer au championnat l'année N+1.

3.1 GROUPE INTERREGIONAL

Le tableau de chaque groupe interrégional est constitué avant les rencontres, par la FFT, en pesant les compositions prévisionnelles des équipes dont la liste est communiquée à leur engagement. Cette pesée se fait en application de l'article 41 al. 3 des RS de la FFT, en fonction des classements des 4 meilleurs joueurs pour la 3^e division masculine, et des 3 meilleures joueuses pour la 3^e division féminine.

Ordre des parties : les demi-finales se déroulent le samedi et opposent simultanément les équipes classées (au poids) n°1 et n°4 et celles classées n°2 et n°3. Le dimanche se jouent à la fois la finale, entre les vainqueurs du premier tour, et la rencontre de classement, entre les perdants du premier tour.

3.2 TABLEAU FINAL

Les huit vainqueurs des groupes interrégionaux entrent ensuite dans le tableau final où ils joueront des rencontres à élimination directe. Dans ces rencontres, les accueils se font de club à club jusqu'aux demi-finales incluses. Les vainqueurs des demi-finales jouent le titre de champion de France lors des finales.

- 3^e masculine : les 4 équipes demi-finalistes accèdent à la 2^e division masculine la saison suivante ;
- 3^e féminine : les 2 équipes finalistes accèdent à la 2^e division féminine la saison suivante.

II. ENGAGEMENT DES EQUIPES

Les équipes sont composées de joueurs titulaires de la qualification Tennis Entreprise telle que définie à l'article 164 des Règlements sportifs de la FFT, et licenciés. Cette qualification est de la responsabilité de la commission régionale Tennis Entreprise.

1) DELAIS D'ENGAGEMENT

▪ 1^{res} et 2^e Divisions :

- **Jusqu'au mardi 25 mai inclus** : les équipes envoient à la FFT le formulaire d'inscription (p.10) en y joignant le RIB de leur association ainsi qu'un chèque de 47€ à l'ordre de la FFT pour les droits d'engagement ;
- **Du lundi 16 août au lundi 13 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/> (ou la Gestion Sportive pour les sections <http://www.gs.applipub-fft.fr>)

▪ 3^e Divisions : **aucun engagement d'équipe ne sera accepté après la date du 12 juillet**

- **du 30 avril au lundi 12 juillet** : dans la Gestion Sportive organisateur, la ligue confirme ses équipes qualifiées dans chacune des épreuves de 3^e division et renseigne le correspondant ;
- La FFT prendra contact avec les équipes qualifiées pour leur demander le RIB de leur association ;
- **du lundi 16 août au lundi 13 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/> (ou la Gestion Sportive pour les sections <http://www.gs.applipub-fft.fr>) ; cette saisie n'est possible que si la ligue a confirmé l'engagement de l'équipe.

2) SAISIE EN LIGNE DE LA FICHE EQUIPE ET AJOUT DE JOUEURS

a) Les équipes sont tenues d'indiquer dans leur composition leurs joueurs les mieux classés, régulièrement qualifiés, **pour le 13 septembre au plus tard.**

b) **Après le 13 septembre, seuls les joueurs dont le classement est inférieur ou égal à celui du joueur n°4 chez les messieurs / de la joueuse n°3 pour les dames pourront être ajoutés** ; cette demande d'ajout doit être effectuée par mail auprès de la Direction de la Compétition de la FFT en indiquant : le nom de l'équipe, l'épreuve concernée et, pour le joueur, ses nom, classement et numéro de licence ; la confirmation d'ajout du joueur sera transmise par retour de mail.

III. RENCONTRES

Lors de chaque rencontre, le capitaine doit se présenter avec son équipe au complet à l'heure de convocation fixée par le juge-arbitre et présenter des joueurs ayant tous obtenu leur qualification tennis entreprise, délivrée par leur ligue. Un joueur n'ayant pas cette qualification ne pourra pas prendre part

aux rencontres ; il sera bloqué dans la feuille de match. Le capitaine présentera pour l'ensemble des joueurs :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « **compétition autorisée** » ;
- Une pièce d'identité officielle.

1) DEROULEMENT DE CHAQUE RENCONTRE :

Chaque rencontre comprend :

- Pour le championnat masculin, 4 simples et 1 double se jouant dans l'ordre suivant : S4, S2, S3, S1 et double.
- Pour le championnat féminin, 3 simples et 1 double (le double vaut 2 points), se jouant dans l'ordre suivant : S3, S2, S1 et double.

Le format des simples est le format traditionnel (format 1). Les joueurs (ses) de simple peuvent jouer en double. Le format du double est le format 4, soit :

- Dans les 2 premières manches, application du point décisif ;
- La 3^e manche est remplacée par un jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart ; **il faut saisir le score réel** : 10/6, 11/9, 14/12, etc. Exemple de résultat à la fin d'un match de double : 6/4 6/7 10/8

2) JOUR ET HORAIRES DES RENCONTRES :

- Chaque rencontre est disputée le samedi à 14h conformément au calendrier fédéral sauf si les deux équipes décident d'un commun accord d'avancer la rencontre à 9h ; dans ce cas, elles doivent toutes deux en informer la FFT et la ligue d'accueil. Si aucun accord n'est trouvé, c'est l'horaire officiel qui est conservé ;
- Pour les Interrégions des 3^e divisions, les rencontres du samedi débutent à 14h et celles du dimanche à 9h.

IV. JUGE ARBITRAGE, ARBITRAGE - ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR LE JUGE ARBITRE

Pour l'ensemble des rencontres, la ligue d'accueil désigne un JAE2 minimum ; il saisit la feuille de match.

- a) Lors des rencontres de club à club, le Juge-arbitre doit saisir les résultats et le nom des arbitres dans la Gestion Sportive dans les 24 heures au plus tard après le jour de la rencontre. L'équipe visitée met à la disposition du Juge-arbitre un arbitre qualifié par partie ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum. Toute partie non arbitrée est perdue par l'équipe visitée.
- b) Pour les Interrégions de 3^e divisions, la Commission Régionale d'Arbitrage, en relation avec la Commission Régionale Tennis Entreprise, assure la désignation d'un Juge-arbitre et la présence d'arbitres officiels. Des superviseurs ayant la qualification A1 minimum sont autorisés. Le Juge-arbitre saisit les feuilles de match dans la Gestion Sportive ; il saisit aussi la rencontre de classement qui se génère automatiquement après la saisie des demi-finales.

V. INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET/OU DE SEJOUR

Les remboursements sont effectués par virement bancaire ; toute équipe engagée se doit de fournir le RIB de son association sportive ; les coordonnées bancaires transmises seront enregistrées pour le compte du club/de la section dans la base fédérale.

Les indemnités sont forfaitaires et aucun justificatif n'est à fournir. Les équipes qui se déplacent recevront, à l'issue de la compétition, le remboursement d'une partie de leurs frais de déplacement, calculé comme suit :

- Pour le championnat masculin : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 5 (nombre de personnes prises en charge)
- Pour le championnat féminin : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 4 (nombre de personnes prises en charge)
- Indemnités pour la finale : les remboursements kilométriques s'effectuent sur la même base que ci-dessus ; une prime de séjour de 152,50 € est versée à chacune des équipes finalistes.

Pour les Interrégions des 3^e divisions, les équipes percevront, en plus de leur indemnité kilométrique, une indemnité de séjour de 152,50 € sous réserve d'avoir participé aux 2 journées de rencontre.

VI. FORFAITS

Article 111 des règlements sportifs :

Toute équipe déclarant forfait doit prévenir le club adverse, le juge-arbitre, la FFT et éventuellement le club tiers accueillant la rencontre.

Tout club dont l'équipe a déclaré forfait pour une ou plusieurs rencontres est passible d'une pénalité financière (...) correspondant :

- Aux frais engagés par les équipes, le club d'accueil et l'organisateur du championnat ;
- A une amende pouvant aller de 50 à 1 000 euros.

Article 112 et 113 des règlements sportifs :

- *Pour les championnats organisés sous forme de tableaux* : le club dont l'équipe a déclaré forfait lors d'une rencontre d'un championnat se disputant par élimination directe l'année N perd sa qualification pour ce même championnat l'année N+1.

Ce club ne participera en aucun cas à la division régionale qualificative l'année N+1. Ces dispositions s'appliquent aussi aux rencontres de classement lors des Interrégions.

- *Pour les championnats organisés sous forme de poules* : le club déclarant 2 fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général pour l'ensemble du championnat. De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.

CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2022 | EQUIPES DES 1^{RES} DIVISIONS

Les poules seront constituées après inscription définitive des équipes

1^{re} DIVISION FEMININE (10 EQUIPES - 2 POULES DE 5)

50 63 9882 - AS BIB Tennis (Michelin) (ARA)
 50 38 9332 - ASDE 38 ENSEIGNANTES (ARA)
 56 59 9926 - Décathlon (HDF)
 59 40 9207 - ENSEIGNANTS DES LANDES (NVA)
 55 67 9086 - ENSEIGNANTS ILLKIRCH (GDE)
 57 75 0314 - MINISTERE DES FINANCES (IDF)
 56 02 9026 - UNION PROFESSIONS TENNIS AXONAI (HDF)
 59 33 9851 - USEN-FP 33 (NVA)
 55 67 9002 - EDUC. NAT. 2FOPEN -JS67 (GDE)
 56 62 9926 - EDUC NAT 59/62 (HDF)

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

SAMEDI 25 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)
SAMEDI 2 OCTOBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)
SAMEDI 9 OCTOBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)
SAMEDI 16 OCTOBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)
SAMEDI 23 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

1^{re} DIVISION MASCULINE (12 EQUIPES - 2 POULES DE 6)

57 78 9839 - AS TECNIFIBRE (IDF)
 55 67 9193 - TENNISPRO (GDE)
 57 75 0157 - METRO TRANSPORTS/U.S. (IDF)
 56 59 9926 - DECATHLON (HDF)
 60 81 0525 - CASTRES AS P.FABRE TENNIS CLUB (OCC)
 52 35 0338 - RENNES AS.SPORT et CULT.ENS. (BRE)
 60 31 0385 - ASTRIUM TENNIS CLUB (OCC)
 50 69 9879 - ATPEN (LYON COURLY) (ARA)
 60 31 9978 - AIRBUS AITS (OCC)
 57 77 9068 - DECATHLON 77 (IDF)
 51 21 0011 - DIJON U.S. CHEMINOTS (BFC)
 62 06 9926 - LA RAQUETTE THALES ALENIA SPACE (PCA)

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

SAMEDI 25 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 2 REÇOIT 5 • 6 REÇOIT 4
SAMEDI 2 OCTOBRE : 5 REÇOIT 1 • 4 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 6
SAMEDI 9 OCTOBRE : 1 REÇOIT 4 • 2 REÇOIT 6 • 3 REÇOIT 5
SAMEDI 16 OCTOBRE : 6 REÇOIT 1 • 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5
SAMEDI 23 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 6

FINALE

LE SAMEDI 13 NOVEMBRE – SAINT-MALO (LIGUE DE BRETAGNE)

CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2022 | EQUIPES DES 2^E DIVISIONS

Les poules seront constituées après inscription définitive des équipes

2^e DIVISION FEMININE (10 EQUIPES - 2 POULES DE 5)

53 37 0157 - USFEN 37 (CVL)
 57 95 9825 - E N T V O (IDF)
 53 18 9032 - USFEN FP 18 (CVL)
 56 80 9642 - ASPEN (HDF)
 60 34 9548 - A.S.E.H (OCC)
 55 54 9016 - NANCY ENSEIGN. (GDE)
 57 92 0502 - DASSAULT SPORTS (IDF)
 60 30 9348 - ASPEN 30 (OCC)
 50 63 9819 - AS INSTIT PROF 63 (ARA)
 50 42 9702 - ENSEIGNANTES ROANNE (ARA)

2^e DIVISION MASCULINE (20 EQUIPES - 4 POULES DE 5)

57 92 9094 - DASSAULT SYSTEM (IDF)
 55 67 9024 - ALLIANCE SPORTIVE CREDIT MUTUEL (GDE)
 57 91 0026 - A.S. AIR FRANCE PARIS SUD (IDF)
 50 69 9954 - BABOLAT AS (ARA)
 62 13 9246 - 2F OPEN-JS 13 (PCA)
 50 63 9882 - AS BIB Tennis (Michelin) (ARA)
 57 92 0502 - DASSAULT SPORTS (IDF)
 57 75 0001 - CS C A C L (IDF)
 50 63 9818 - TEN AUVERGNE (ARA)
 60 34 9502 - FAC PHARMACIE AS (OCC)
 59 87 9886 - TEC (NVA)
 59 64 9113 - A.S. CAPG (NVA)
 57 75 0038 - AS DE LA BOURSE (IDF)
 53 37 0157 - USFEN 37 (CVL)
 53 41 9666 - U.S.F.E.N. 41 (CVL)
 60 30 9320 - A.S.C.H. ALES (OCC)
 57 75 0513 - CTE F.F.T (IDF)
 59 33 9851 - USEN FP 33 (NVA)
 50 73 9979 - USCC TENNIS (ARA)
 60 31 9255 - BE 31 (OCC)

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

SAMEDI 25 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)
SAMEDI 2 OCTOBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)
SAMEDI 9 OCTOBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)
SAMEDI 16 OCTOBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)
SAMEDI 23 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

SAMEDI 25 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)
SAMEDI 2 OCTOBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)
SAMEDI 9 OCTOBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)
SAMEDI 16 OCTOBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)
SAMEDI 23 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

DEMI- FINALES : SAMEDI 30 OCTOBRE

VAINQUEUR DE LA POULE A REÇOIT VAINQUEUR DE LA POULE B
 VAINQUEUR DE LA POULE C REÇOIT VAINQUEUR DE LA POULE D

FINALE

LE SAMEDI 13 NOVEMBRE – SAINT-MALO (LIGUE DE BRETAGNE)

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022 | 3^E DIVISIONS FEMININE & MASCULINE

INTERREGIONS : samedi 2 et dimanche 3 octobre 2021

3e DIVISION FEMININE

	LIGUES	LIGUES	<u>LIGUES ORGANISATRICES DU GROUPE EN 2022</u>	<u>LIGUES (ORGANISATRICES DU GROUPE EN 2023)</u>
GROUPE A ▶	ARA	CORSE	<u>PACA</u>	EN ATTENTE : DECISION DE LA PROCHAINE COMMISSION TENNIS ENTREPRISE
GROUPE B ▶	ILE DE FRANCE	GRAND EST	<u>ARA</u>	
GROUPE C ▶	GRAND EST	HAUTS DE FRANCE	<u>NORMANDIE</u>	
GROUPE D ▶	HAUTS DE FRANCE	ILE DE FRANCE	<u>GRAND EST</u>	
GROUPE E ▶	NORMANDIE	OCCITANIE	<u>PAYS DE LOIRE</u>	
GROUPE F ▶	CENTRE VAL DE LOIRE	NORMANDIE	<u>NOUVELLE AQUITAINE</u>	
GROUPE G ▶	ARA	NOUVELLE AQUITAINE	<u>OCCITANIE</u>	
GROUPE H ▶	OCCITANIE	PAYS DE LOIRE	<u>CENTRE VAL DE LOIRE</u>	

3e DIVISION MASCULINE

	LIGUES	LIGUES	<u>LIGUES ORGANISATRICES DU GROUPE EN 2022</u>	<u>LIGUES (ORGANISATRICES DU GROUPE EN 2023)</u>
GROUPE A ▶	OCCITANIE	PACA	<u>CORSE</u>	EN ATTENTE : DECISION DE LA PROCHAINE COMMISSION TENNIS ENTREPRISE
GROUPE B ▶	BOURGOGNE F. COMTE	ARA	<u>GRAND EST</u>	
GROUPE C ▶	ILE DE FRANCE	NORMANDIE	<u>HAUTS DE FRANCE</u>	
GROUPE D ▶	BRETAGNE	GRAND EST	<u>ILE DE FRANCE</u>	
GROUPE E ▶	NOUVELLE AQUITAINE	PAYS DE LOIRE	<u>OCCITANIE</u>	
GROUPE F ▶	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	<u>NORMANDIE</u>	
GROUPE G ▶	CENTRE VAL DE LOIRE	OCCITANIE	<u>NOUVELLE AQUITAINE</u>	
GROUPE H ▶	ILE DE FRANCE	CENTRE VAL DE LOIRE	<u>PAYS DE LOIRE</u>	

NB : les équipes des ligues ayant plusieurs places seront affectées dans les groupes à l'issue de la date butoir d'engagement (après le 12 juillet).

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE PHASE INTERREGIONALE DE 3^E DIVISION

La FFT est le maître d'œuvre de l'ensemble des Championnats de France. Elle confie chaque année l'organisation des groupes de la phase interrégionale à une Ligue et sa commission régionale Tennis Entreprise (CRTE).

I - ORGANISATION SPORTIVE

Un groupe de la phase interrégionale regroupe 4 équipes et se dispute par élimination directe :

- Demi-finales, le samedi, 14h ;
- Finale et rencontre de classement, le dimanche à 9h.

Chaque rencontre Messieurs est constituée de 4 simples et 1 double dont l'ordre est : S4, S2, S3, S1 et double.

Chaque rencontre Dames est constituée de 3 simples et 1 double qui vaut 2 points : S3, S2, S1 et double.

Le format des simples est le format traditionnel (format 1) et celui des doubles est le format 4 (cf. §III.1 du présent dossier sportif).

1) COURTS ET BALLEES :

Deux courts de même surface, au minimum, doivent être réservés à la compétition. S'il est prévu que les rencontres se déroulent à l'extérieur, des courts de repli doivent être prévus en cas d'intempéries. Les balles sont fournies par la Ligue d'accueil.

2) JUGE-ARBITRAGE/ARBITRAGE :

Un juge-arbitre de qualification JAE2 minimum est désigné par la commission régionale d'arbitrage (CRA) qui recevra de la FFT les indemnités habituelles. La CRTE avec sa CRA doivent prévoir des arbitres de chaise officiels en nombre suffisant (un arbitre de chaise par partie) pris en charge par la ligue. Des superviseurs ayant la qualification A1 minimum sont autorisés.

Le JA de la phase interrégionale doit saisir les feuilles de match dans la Gestion Sportive en y indiquant les arbitres ; en saisissant les résultats des rencontres du samedi, les rencontres du dimanche et de classement se généreront automatiquement ; ainsi, le JA pourra saisir les feuilles de match de l'ensemble des rencontres.

Les tableaux sont constitués en fonction de la composition prévisionnelle des équipes ; ils sont élaborés par la FFT (non par le JA le jour des rencontres) et préenregistrés dans la Gestion Sportive. A égalité de poids, la FFT procède à un tirage au sort.

Une équipe ne pourra pas se renforcer par rapport à la composition initiale utilisée pour le calcul du poids de l'équipe. La composition d'une équipe lors de la rencontre du samedi peut être différente de celle du dimanche.

3) RENCONTRES :

Les demi-finales opposent simultanément les équipes classées, en poids, n°1 et n°4, et celles classées n°2 et n°3 (ordre du tableau préalablement enregistré dans la Gestion Sportive). Le dimanche se jouent la finale et la rencontre de classement.

Si un groupe interrégional n'est composé que de 3 équipes, l'équipe classée n°1 en terme de poids est exempte de la première journée et elle n'est pas tenue de se présenter le samedi à 14h ; elle jouera la finale le dimanche contre le vainqueur de la rencontre ayant opposé les équipes classées n°2 et n°3.

II - ORGANISATION GENERALE

1) HEBERGEMENT, RESTAURATION ET TRANSPORT :

La CRTE organisatrice doit prévoir de négocier un tarif préférentiel avec un hôtel et bloquer le nombre de chambres suffisant pour chacune des équipes visiteuses. Il est fortement souhaitable que les déjeuners puissent être pris sur les lieux de la compétition (plat chaud) et qu'un dîner des équipes soit organisé le samedi soir.

Un système de navettes pourra être mis en place entre hôtel/gare/aéroport/lieu de la compétition.

2) SERVICE MEDICAL :

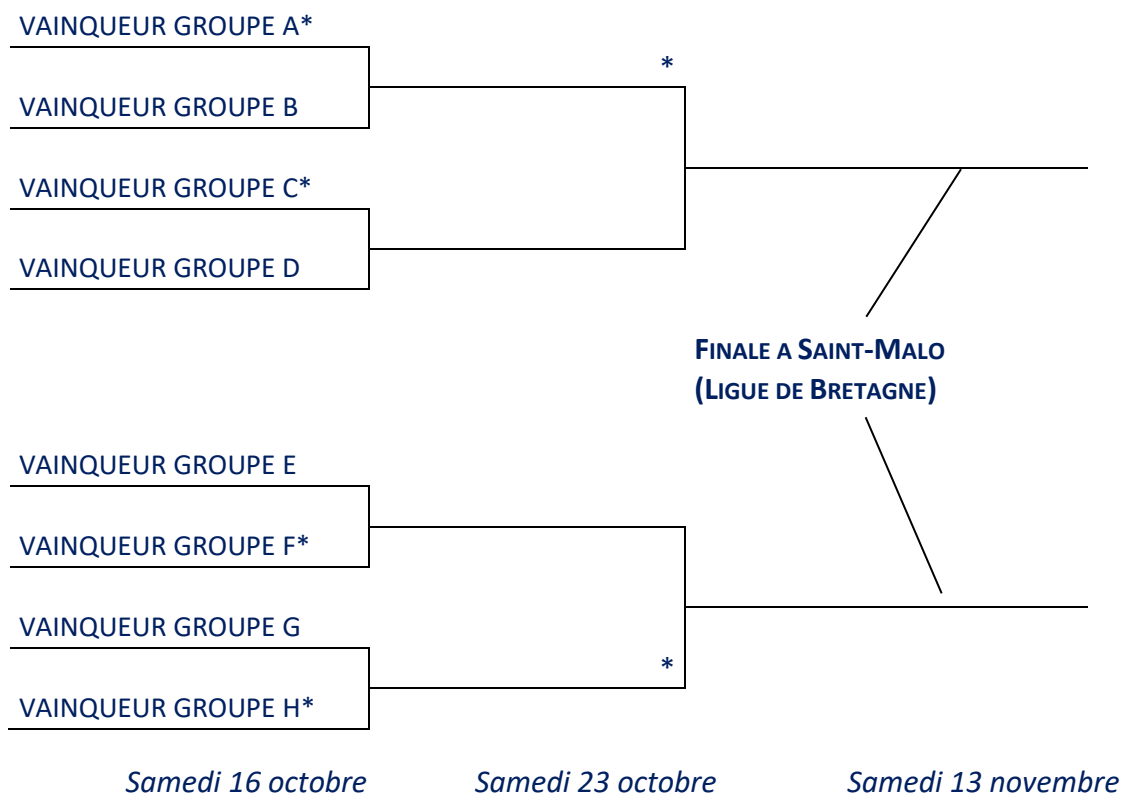
Un médecin et un kinésithérapeute doivent pouvoir être joints rapidement, en cas de nécessité, tout au long du week-end.

III – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT

La FFT participera aux frais de juge arbitrage selon l'indemnité habituelle qu'elle versera directement à la ligue.

La FFT indemnifiera forfaitairement les équipes à l'issue du championnat pour les frais d'hébergement et de déplacement (remboursement automatique, aucun justificatif à fournir).

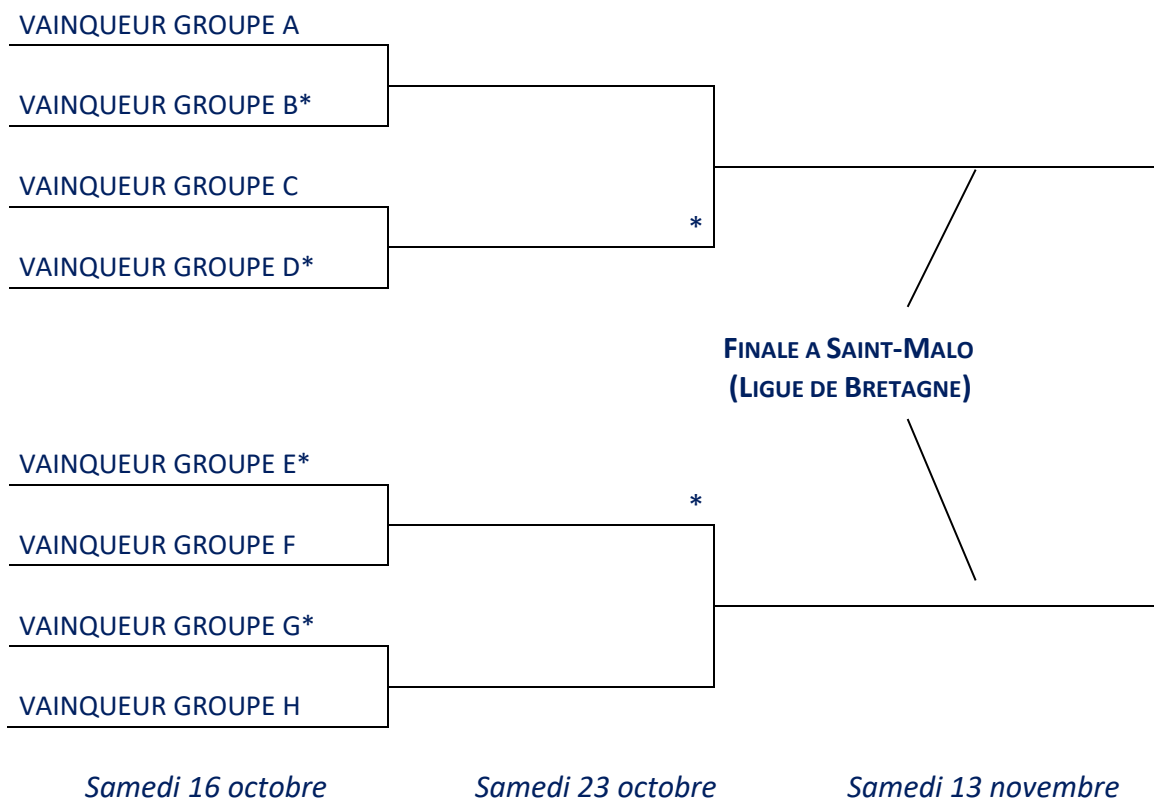
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022 | 3^E DIVISION FEMININE - TABLEAU FINAL



* Désigne l'équipe qui reçoit

Les 2 équipes finalistes accèdent à la 2^e division l'année suivante.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022 | 3^E DIVISION MASCULINE - TABLEAU FINAL



* Désigne l'équipe qui reçoit

Les 4 équipes ½ finalistes accèdent à la 2e division l'année suivante.